

Document des résultats de l'évaluation des risques

Évaluation des risques professionnels - Document Unique -

- **Le chef d'établissement** (président, directeur, administrateur) doit transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé. Ce document doit être mis à jour, au moins annuellement. (Code du travail, article R.230-1, décret n°2001-20016 du 5 novembre 2001).
- L'évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Elle représente une étape essentielle de la démarche d'évaluation des risques et doit constituer un levier de l'action.
- **Les chefs de service** (directeurs d'unité, de laboratoire, de service, de département, d'institut, d'UFR, d'IUT, ...) qui sont chargés, dans la limite de leurs attributions, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité, doivent réaliser l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé.
- En conséquence ils doivent :
 - mettre en oeuvre une démarche globale de prévention qui s'appuie sur les principes généraux de prévention,
 - dresser l'inventaire des risques identifiés,
 - procéder à une évaluation a priori des risques de leur unité de travail,
 - programmer les actions de prévention pour leur unité.

"L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. Elle trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter. Sa finalité n'est donc nullement de justifier l'existence d'un risque, quel qu'il soit, mais, bien au contraire, de mettre en oeuvre des mesures effectives, visant à l'élimination des risques, conformément aux principes généraux de prévention."

Circulaire N° 6 DRT du 18 avril 2002

Document des résultats de l'évaluation des risques

évaluation des risques professionnels - Document Unique -

Code du travail Articles L.230-2 III.(a) et R.230-1

Année

Etablissement

Unité de travail
(unité, laboratoire,
département, service,
UFR, institut, ...)

intitulé et code

Principales activités

Directeur

Effectifs

Enseignants
et/ou Chercheurs

ITA
ou IATOSS

CDD

Etudiants

Autres

TOTAL

Sites géographiques
et locaux

Nombres
de sites

Surfaces
des locaux

m²

Description succincte
de la méthode
mise en oeuvre
pour réaliser
l'évaluation

Personnes associées
à l'évaluation

Organisation de la
sécurité au sein de
l'unité de travail

ACMO
ou
correspondant de sécurité

Nomination
Formation initiale
Formation continue

oui / non
oui / non
oui / non

Présence d'un registre hygiène et sécurité

oui / non

Existence d'un règlement intérieur

oui / non

Mesure pour le travail isolé
et/ou en horaires décalés

oui / non

Existence d'une instance consultative (CSHS, SHS)

oui / non

Si non, saisine du conseil
de laboratoire, service, unité, département

oui / non

Rédaction de plan de prévention
lors d'intervention d'entreprises extérieures

oui / non

ministère

Jeunesse
éducation
recherche



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

**Organisation
des secours**

Nombre de Sauveteurs Secouristes du Travail

Nombre de chargés d'évacuation

Nombre d'équipiers de première intervention

Affichage de consignes générales de sécurité oui / non

Affichage de consignes spécifiques de sécurité oui / non

Organisation d'exercices d'évacuation oui / non

Formation

Nombre de personnes formées
à la manipulation d'extincteurs

Nombre de nouveaux entrants formés

Nature des autres formations en hygiène et sécurité
suivies par le personnel

Nombre de
personnes

**Suivi médical
des personnels**

Présence d'un médecin de prévention dans l'établissement oui / non

Suivi médical adapté aux risques professionnels
pour toutes les personnes oui / non

**Accidents du travail
et maladies
professionnelles**

Nombre d'accidents au cours de l'année écoulée

Nombre d'accidents analysés

Nombre de maladies professionnelles

Nature des accidents et des maladies professionnelles

Gestion des déchets

Mise en place d'une gestion des déchets oui / non

Stockage des déchets dans un local réservé oui / non

Elimination selon une filière agréée oui / non

**Signature
du chef de service**

**Date
de l'évaluation**

Travail sur écran



Identification des dangers

Dangers liés :

- à la sollicitation visuelle (taille des caractères, brillance de l'écran, distance de vision...)
- à une mauvaise posture (cou, dos et membres supérieurs)
- à l'ambiance (éclairage, bruit, chaleur)



Moyens de prévention

Organisationnels

- Mode de travail (autonomie, prévision et variété des travaux, ...)
- Pauses régulières
- Choix de logiciels "conviviaux"

Techniques

Collectifs :

- Ambiance (éclairage, bruit ambiant, ...)

Individuels :

- Ergonomie du poste adaptée à l'utilisateur : bureau, siège, écran, clavier, repose pieds, souris, ...

Humains

- Formation et information des personnels (postures, logiciels, ...)



Modalités d'exposition aux dangers

- Temps de travail,
- Type de travail : saisie, dialogue, transcription
- Organisation : autonomie ou pas, pauses possibles ou pas
- Contraintes ergonomiques (écran, clavier, siège, logiciels, ...)

